

# 10 EOLIENNES Près de chez vous !

**Voulez-vous vraiment que nos villages ressemblent à ceci ?**



**Jamais des éoliennes aussi gigantesques n'auront été situées aussi près de nos habitations.**

La société Air Energy justifie son projet avec une mauvaise foi surprenante en déclarant dans « Le Soir » du 12 octobre 2007 : « *il n'y a que très peu d'habitations dans les alentours* ». De qui se moque-t-on ?

Situées sur les territoires **d'Oreye** et de **Crisnée**, ces éoliennes gêneront aussi la vie des habitants de **Lantremange, Pousset, Hodeige, Lamine, Remicourt** et **Momalle**.

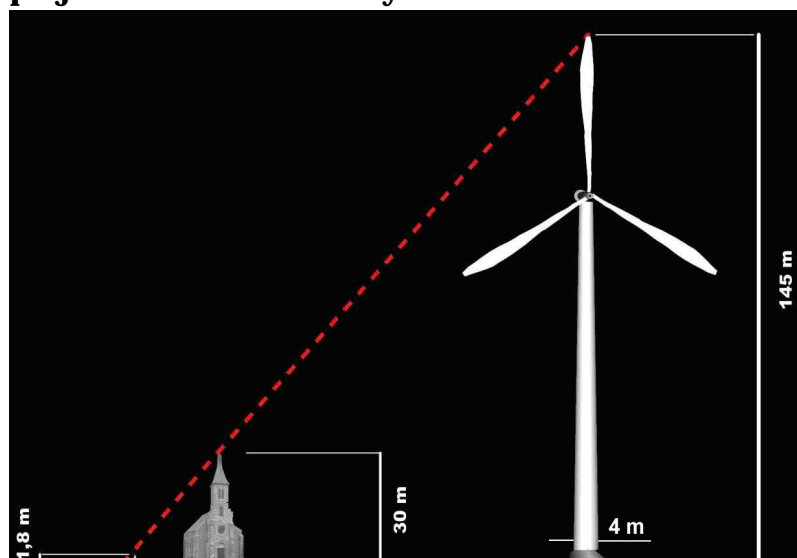
C'est pourquoi, nous voulons vous dire la vérité sur la **catastrophe environnementale** qui se prépare.

- ✂ **Les nuisances que vous devrez subir avec les conséquences sur votre santé et sur la valeur de votre maison.**
- ✂ **Les éoliennes réduisent-elles les gaz à effet de serre ?**
- ✂ **Le profit, rien que le profit pour les promoteurs !**

## Les nuisances environnementales

**Visuellement**, les éoliennes de grande puissance modifient **horriblement** le paysage. Avons-nous le droit de **mutiler** la nature que nous apprécions tous. Devons-nous accepter que notre cadre rural soit **définitivement sacrifié** ?

Les promoteurs du projet font fréquemment référence au parc de Villers-le-Bouillet installé par la société SPE Power. En montrant ce site en exemple, ils essaient de vous manipuler ! **Les éoliennes de Villers n'ont rien à voir avec les éoliennes qu'on projette d'installer à Oreye-Crisnée.** Celles de Villers sont relativement isolées de



l'habitat et leur taille et leur puissance sont de moindre importance que « les nôtres » ! Rendez-vous compte que « nos » éoliennes auront une hauteur de 150 m ! C'est la hauteur d'un **building de 44 étages** ! Ces éoliennes seront visibles à plusieurs kilomètres. Ce ne sont pas les haies de vos jardins ou nos grands peupliers qui en masqueront la vue.

**La taille gigantesque** des pales (50 m, soit 100 m de diamètre) provoque **un effet stroboscopique** qui fait alterner ombre et lumière de manière incessante toutes les 20 secondes. L'ombre des rotors peut avoir une portée de plusieurs centaines de mètres et se répercutera à travers vos vitres ou dans votre jardin.

De plus, les tours sont surmontées d'un **phare** qui émet un flash intermittent de lumière blanche en journée et une balise rouge la nuit. L'expérience a montré que ces émissions lumineuses deviennent vite insupportables. Un reportage de TF1 a aussi montré qu'elles se reflétaient dans les écrans de télévisions.

Ces nuisances visuelles ont amené notamment les communes de Knokke, Blankenberghe, Poperinghe, Furnes, Dinant, Chimay à refuser un permis. **Sommes-nous à Bergilers, Fize Lantremange, Pousset, Hodeige, Remicourt et Momalle des citoyens qui ne méritent pas le respect ?**

Doit-on nous accorder moins de considération que les habitants d'autres communes belges ? Sommes-nous des citoyens de seconde zone ?

Savez-vous que les éoliennes sont également la source d'une **pollution sonore** que l'on tente généralement de minimiser. On vous cache que le bruit est directement dépendant de la taille des pales, de la vitesse du vent et de l'humidité ambiante. Une étude de l'université de Groningen aux Pays-Bas a récemment montré une augmentation du bruit nocturne jusqu'à deux kilomètres du parc.

**Etes-vous conscients que la proximité d'éoliennes de cette puissance aura un impact sur votre santé ?**

Les études les plus récentes ont mis en évidence la pollution sonore, infrasonore (basses fréquences), stroboscopique et visuelle causée par les éoliennes. Cette pollution engendre des **maladies environnementales** dont les symptômes sont aujourd'hui bien connus : gênes visuelles, bourdonnements, insomnies, irritabilité, maladies dégénératives, allergies, syndrome de fatigue chronique...

Il n'est dès lors pas étonnant que **l'Académie Française de Médecine** ait recommandé de ne pas implanter d'éoliennes à moins de 1,5 kilomètres des habitations. Le Canada impose une distance minimale de 2 kilomètres et la Californie de deux miles (3218m). Les promoteurs du projet accordent généreusement 500 m à nos concitoyens ! Nous estimons pour notre part que certaines maisons seront encore plus proches.

**Quelle valeur pour vos maisons ?**

Etes-vous conscients que dans un rayon de 5 kilomètres, votre maison perdra un quart de sa valeur ? Personne ne vous indemniserà. Pouvez-vous l'accepter ?

### **L'impact sur le climat ?**

Vous pensez peut-être que la lutte contre le réchauffement climatique vaut bien « un petit sacrifice ». Encore un mythe auquel il faut tordre le coup !

L'éolienne n'est propre qu'en fonctionnement isolé. Dès qu'on la raccroche à un réseau électrique son caractère non polluant disparaît. Les caprices du vent font que la production d'électricité n'est pas constante. Il faut donc la réguler avec des centrales thermiques. La centrale thermique doit donc produire plus lorsque l'électricité générée par le vent diminue. Cela se passe un peu comme pour votre voiture : lorsque vous accélérez brusquement, vous consommez plus et donc vous polluez plus.

Il est établi que pour faire face aux baisses régulières d'électricité des éoliennes, la surconsommation des centrales thermiques va produire 3 fois plus de CO<sub>2</sub> que ce qui aura été économisé par les éoliennes. C'est ainsi que le Danemark qui est le pays qui a le plus développé l'énergie éolienne est aussi le pays qui a le plus fortement augmenté ses émissions de gaz à effet de serre.

## Ecologie ou recherche du profit ?

Les promoteurs veulent vous faire croire qu'ils sont motivés par l'écologie et qu'ils sont les défenseurs de l'énergie verte qui préserve notre planète.

Air Energy est une société privée. Ses deux actionnaires principaux ne sont pas des idéalistes. Formés en sciences commerciales et financières dans les meilleures écoles de management, ils ont trouvé la poule aux œufs d'or pour s'enrichir rapidement.

- Ils disposent d'un produit dont les coûts d'installation et de maintenance sont faibles avec un personnel réduit au strict minimum.
- Ils profitent d'une réglementation wallonne floue et dépassée qui leur permet de s'installer à peu près n'importe où sans aucune contrainte.
- Ils bénéficient de la politique actuelle pour les certificats verts pour revendre leur électricité à des prix extrêmement avantageux.

Ils peuvent ainsi générer des marges colossales que bien des entrepreneurs envieraient. En 2006, le bénéfice net de cette jeune société a été multiplié par 3 pour dépasser le million d'Euros. Les prévisions bénéficiaires 2007 ont été revues à la hausse. Les bénéfices 2007 atteindront 2,7 millions d'Euros contre 2 millions initialement prévus.

Les actions de Air Energy ont été introduites en Bourse de Bruxelles en mars 2007 à un prix de 14,2 € par action. Les deux principaux actionnaires, Messieurs Dawans et Regout ont conservé ensemble 2.749.950 actions soit 70,8 % du capital. Depuis le mois de mars, le cours de bourse d'Air Energy a progressé au 31/12/07 de **51 %** à 21,5 € alors que dans le même temps le marché belge, en pleine déprime, chutait de 6%.

Sur base du nombre d'actions détenues et de l'évolution du prix de l'action depuis son introduction en bourse, on peut calculer qu'en 9 mois, messieurs Dawans et Regout se partagent une plus-value de **20 millions d'Euros ! (Plus de 800 millions d'anciens francs belges) sans compter les rémunérations et dividendes.**

**Allez-vous subir toutes ces nuisances sans rien faire pour le seul profit des actionnaires d'Air Energy ?**

**L'association organise des réunions d'informations dans les villages : Infos sur [www.vent-contre.net](http://www.vent-contre.net)**

**Nous vous invitons également à déposer vos pétitions signées aux adresses ci-dessous. Merci de votre soutien !**

Y. et B. Lahaye  
Rue des Jacques, 27  
4360 Oreye  
019/67.81.28

Emmanuel Pirmez  
Rue des Clercs, 18  
4360 Bergilers  
019/54.64.51

Pascal Vanmanshoven  
Rue d'Oreye, 13  
4367 Fize-le-Marsal  
0479/.458.306

Marc Bissot  
Rue de la Résistance, 186  
4351 Hodeige  
0494/.82.52.02

Renny Jacquemart  
Rue des Béguines, 60  
4350 Momalle  
04/250.52.52

Eric Materne  
Rue Nestor Royer, 1a  
4367 Fize-le-Marsal  
04/257.77.26